



Ville de Moissac

**Compte Administratif 2023
Budget principal et budgets annexes**

Note de présentation des comptes

Commission des Finances du 26 février 2024

Conseil Municipal du 9 avril 2024

I. Cadre général

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Ainsi, ces dernières doivent désormais joindre au compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre au citoyen d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif du budget principal de la commune.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'un exercice. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes, pour les deux sections, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il se présente formellement de la même manière que le budget primitif pour permettre les comparaisons.

Comme tous les documents budgétaires, le compte administratif est structuré en deux sections :

- **la section de fonctionnement**, qui présente les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion courante de la ville,
- **la section d'investissement**, qui présente les opérations qui accroissent la valeur du patrimoine de la ville, qu'elles soient annuelles ou pluriannuelles.

Contrairement au budget primitif, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

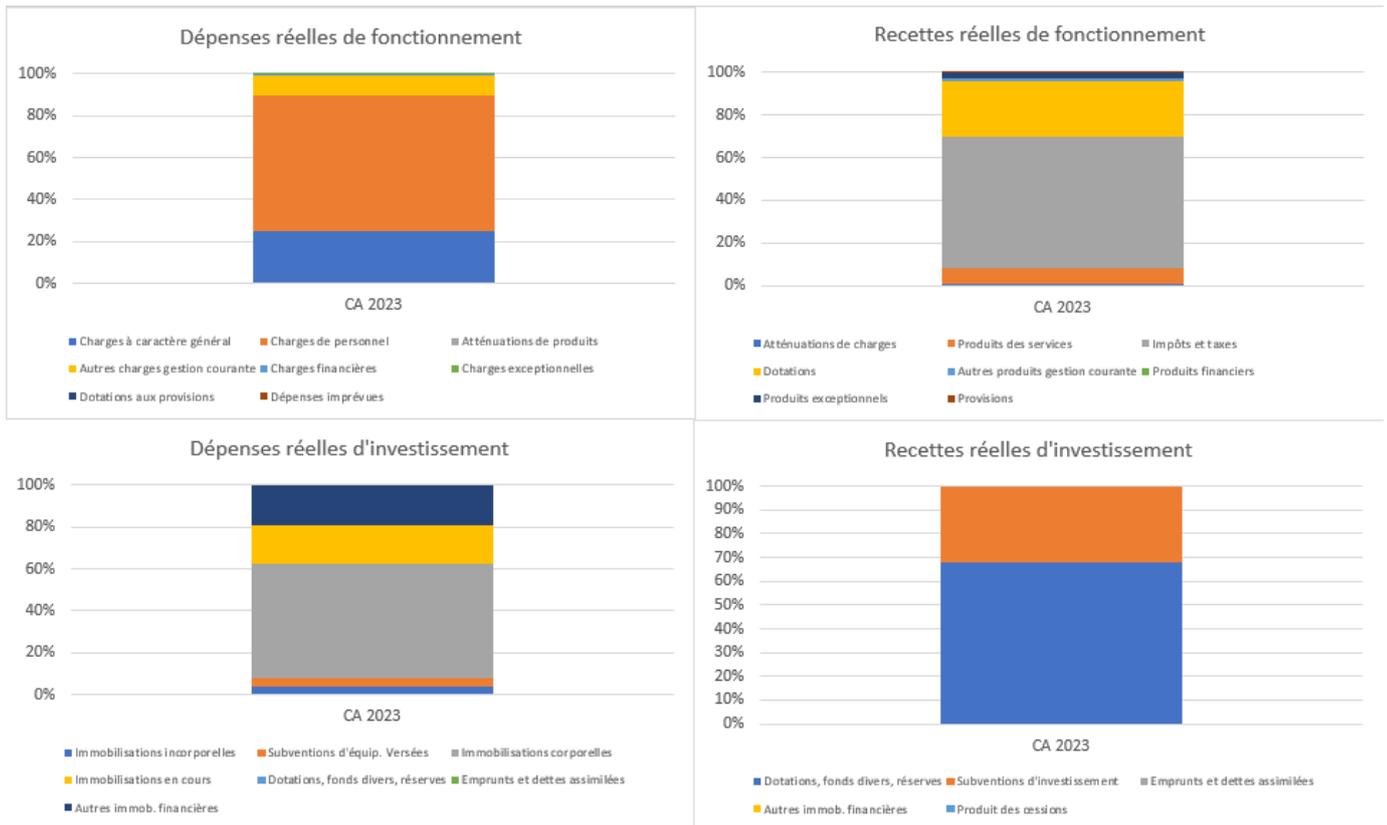
Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire et son approbation doit intervenir avant le 30 juin de l'année N+1.

*Les opérations réelles sont celles qui ont un impact sur la trésorerie : il s'agit des décaissements et encaissements effectifs. Seules ces opérations seront analysées dans ce rapport.
Les opérations d'ordre (par exemple les amortissements) contribuent à l'équilibre des budgets, mais n'ont pas d'impact sur la trésorerie et ne constituent que des jeux d'écritures. Elles ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement, elles sont retracées en dépenses et en recettes dans chaque section, et elles sont équilibrées.*

II. Les prévisions et les réalisations 2023

1. La structure du compte administratif 2023

Fonctionnement							
Dépenses		voté 2023	CA 2023	Recettes			
				voté 2023	CA 2023		
011	Charges à caractère général	4 260 467,00	3 551 725,03	013	Atténuations de charges	12 000,00	166 160,58
012	Charges de personnel	9 701 520,00	9 330 608,32	70	Produits des services	914 082,00	1 356 743,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	11 298 164,00	11 622 055,95
65	Autres charges gestion courante	1 340 959,00	1 308 234,51	74	Dotations	4 521 257,00	4 857 359,89
66	Charges financières	332 929,96	155 572,76	75	Autres produits gestion courante	140 600,00	257 072,77
67	Charges exceptionnelles	10 500,00	4 386,48	76	Produits financiers	0,00	27,65
68	Dotations aux provisions	575 630,00	0,00	77	Produits exceptionnels	2 000,00	566 237,67
022	Dépenses imprévues	30 699,95	0,00	78	Provisions	0,00	1 773,47
Total des dépenses réelles		16 252 705,91	14 350 527,10	Total des recettes réelles		16 988 103,00	18 827 431,82
023	Virement à la section d'invest.	1 600 000,00	0,00	042	Opérations d'ordre	1 967,00	11 137,00
042	Opérations d'ordre	1 153 281,19	1 245 557,83	Total des recettes d'ordre		1 967,00	11 137,00
Total des dépenses d'ordre		2 753 281,19	1 245 557,83	Total des recettes de fonctionnement		16 990 070,00	18 838 568,82
Total dépenses de fonctionnement		19 005 987,10	15 596 084,93	Total recettes de fonctionnement		16 990 070,00	18 838 568,82
002	Résultat reporté N-1	0,00	0,00	002	Résultat reporté N-1	2 015 917,10	0,00
TOTAL CUM ULE		19 005 987,10	15 596 084,93	TOTAL CUM ULE		19 005 987,10	18 838 568,82
Investissement							
Dépenses		voté 2023	CA 2023	Recettes			
				voté 2023	CA 2023		
20	Immobilisations incorporelles	561 894,04	239 173,27	10	Dotations, fonds divers, réserves	2 695 059,00	2 355 371,13
204	Subventions d'équip. Versées	562 949,18	255 066,36	13	Subventions d'investissement	3 946 000,00	1 117 632,63
21	Immobilisations corporelles	7 646 744,35	3 535 214,13	16	Emprunts et dettes assimilées	2 204 941,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 006 298,79	1 192 347,62	27	Autres immob. financières	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers, réserves	20 000,00	0,00	024	Produit des cessions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	1 500,00	Total des recettes réelles		8 846 000,00	3 473 003,76
27	Autres immob. financières	1 635 627,91	1 227 826,85	021	Virement section fonct.	1 600 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	274 485,28	0,00	040	Opérations d'ordre	1 153 281,19	1 245 557,83
Total des dépenses réelles		12 709 499,55	6 451 128,23	041	Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre	1 967,00	11 137,00	Total des recettes d'ordre		2 853 281,19	1 245 557,83
041	Opérations patrimoniales	100 000,00	0,00	Total recettes d'investissement		11 699 281,19	4 718 561,59
Total des dépenses d'ordre		101 967,00	11 137,00	Total des dépenses d'investissement		12 811 466,55	6 462 265,23
Total dépenses d'investissement		12 811 466,55	6 462 265,23	Total recettes d'investissement		11 699 281,19	4 718 561,59
001	Résultat reporté N-1	0,00	0,00	001	Résultat reporté N-1	1 112 185,36	0,00
TOTAL CUM ULE		12 811 466,55	6 462 265,23	TOTAL CUM ULE		12 811 466,55	4 718 561,59
Restes à réaliser			3 859 256,67	Restes à réaliser			901 230,47



2. Les résultats :

Le CA 2023 fait ressortir les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

o Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	3 242 483,89 €
o Résultat reporté N-1 :	2 015 917,10 €
→ Résultat de clôture à affecter :	5 258 400,99 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :

o Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :	-1 743 703,64 €
o Résultat reporté N-1 :	1 112 185,36 €
→ Solde d'exécution d'investissement cumulé :	-631 518,28 €

Restes à réaliser d'investissement (RAR) au 31 décembre 2023 :

o Recettes	901 230,47 €
o Dépenses :	3 859 256,67 €
→ Balance des RAR (recettes – dépenses) :	-2 958 026,20 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :

o Rappel : solde d'exécution d'invest. cumulé :	-631 518,28 €
o Rappel : Balance des restes à réaliser :	-2 958 026,20 €
→ Besoin de financement d'investissement :	3 589 544,48 €

Le CA fait donc apparaître :

- un excédent de **5 258 400,99 €** en section de fonctionnement, qui fera l'objet d'une affectation par une délibération spécifique,
- un besoin de financement de la section d'investissement de **3 589 544,48 €** en tenant compte des soldes des restes à réaliser en recettes et en dépenses.

a) En section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de 1 743 703,64 € sur l'exercice 2023.

Avec la reprise du résultat reporté de 2022 (+ 1 112 185,36 €), ce déficit est ramené à 631 518.28€. Ce solde d'exécution cumulé doit être corrigé de la balance des restes à réaliser en recettes et en dépense d'investissement (- 2 958 026,20 €) pour déterminer l'affectation du résultat au budget primitif 2024. Ainsi, le besoin de financement d'investissement, d'un montant total de 3 589 544,48 € sera inscrit en réserves (compte 1068) au budget primitif 2024.

L'excédent de fonctionnement après prise en compte du besoin de financement de la section d'investissement (résultat de clôture de fonctionnement – besoin de financement d'investissement), d'un montant de 1 668 856.51 €, viendra abonder le budget primitif 2024 et sera inscrit en recette de fonctionnement (compte 002).

Le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 631 518.28 € sera repris au budget primitif en dépenses d'investissement (compte 001).

b) En section de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement N-1 reporté est de 2 015 917,10 € (contre 1 771 226,15 € en 2022).

Le résultat de clôture 2023 est de 5 258 400,99 € ; il était de 3 860 976,10 € en 2022.

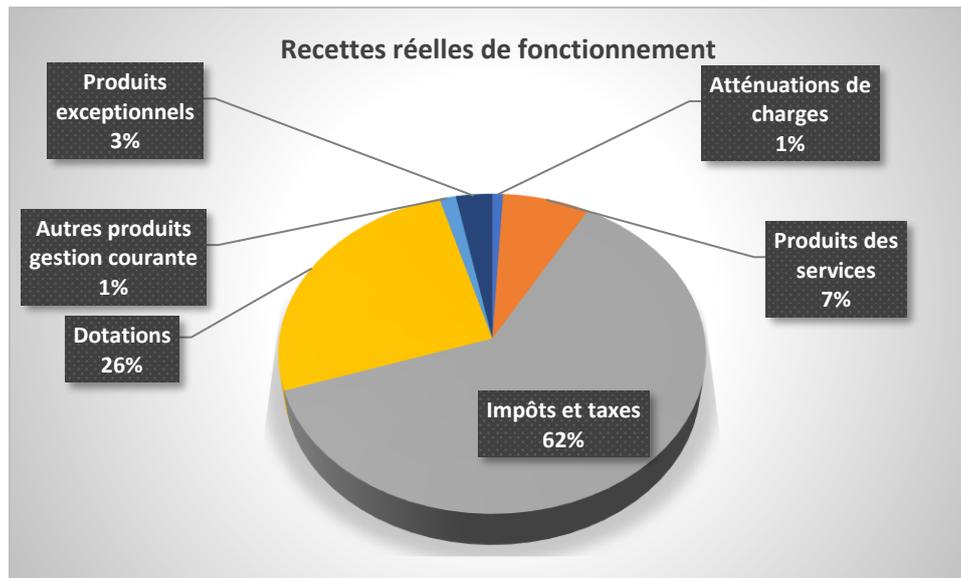
III. Analyse de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élèvent à 18 838 568,82 € dont 18 827 431,82 €, au titre des opérations réelles et 11 137,00 € au titre des opérations d'ordre entre sections (sans mouvements financiers).

Recettes réelles de fonctionnement							
Chapitre		BP 2022	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Evolution 2023 / 2022	
						En €	En %
013	Atténuations de charges	64 000,00	141 570,97	112 000,00	166 160,58	24 589,61	17,37%
70	Produits des services	1 039 000,00	983 182,85	914 082,00	1 356 743,84	373 560,99	38,00%
73	Impôts et taxes	10 804 380,00	11 049 977,46	11 298 164,00	11 622 055,95	572 078,49	5,18%
74	Dotations	4 560 501,00	4 630 173,37	4 521 257,00	4 857 359,89	227 186,52	4,91%
75	Autres produits gestion courante	177 000,00	165 435,32	140 600,00	257 072,77	91 637,45	55,39%
76	Produits financiers	0,00	14,39	0,00	27,65	13,26	92,15%
77	Produits exceptionnels	0,00	220 129,22	2 000,00	566 237,67	346 108,45	157,23%
78	Provisions	523 146,85	523 146,84	0,00	1 773,47	-521 373,37	-99,66%
Total des recettes réelles		17 168 027,85	17 713 630,42	16 988 103,00	18 827 431,82	1 113 801,40	6,29%



Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1 113 801,40 € (+ 6.29 %) par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des produits de la fiscalité liée à l'augmentation des bases (+ 572 078,49 €), aux dotations de l'Etat (+ 227 186,52 €) ainsi qu'aux produits des services (+ 373 560,99 €).

En outre, dans le cadre du contentieux GAN, un titre d'un montant de 462 846,00 € a été émis en produits exceptionnels.

a) Chapitre 013 – atténuation de charges

Ce chapitre enregistre essentiellement le remboursement des rémunérations et charges sociales suite aux arrêts maladie et accidents de travail (indemnités journalières).

Elles représentent 166 160,58 € contre 141 570,97 € en 2022, soit une augmentation de 17,37%.

b) Chapitre 70 – produits des services

Ce chapitre enregistre le montant des ventes (achat de concessions dans les cimetières), prestations de service (crèches, services périscolaires, centre de loisirs, école de musique mais aussi droits d'entrée à l'abbaye de Moissac) et les produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public : aire de stationnement des camping-cars, stationnements payants).

Il représente 7,21 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes de ce chapitre s'établissent à 1 356 743,84 € en 2023, contre 983 182,85 € en 2022, soit une hausse de 38,00 %.

L'augmentation de ce chapitre s'explique par :

- La facturation 2019, 2021, 2022 et 2023 à la communauté des communes de divers frais d'entretien à sa charge qui avaient été omis soit, 132 351€.
- La refacturation aux écoles de sport de la masse salariale pour la mise à disposition de personnel municipal, en application des recommandations de la CRC (16 775 €).
- La création de nouveaux services, à savoir :
 - o deux crèches
 - o un centre ados.

c) Chapitre 73 – impôts et taxes

D'un montant total de 11 622 055,95 € en 2023 (contre 11 049 977,46 € en 2022), soit une hausse de 5,18 %), ce chapitre représente 61,73 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette hausse de la fiscalité vient compenser l'inflation moyenne qui s'est établie à 5.2 % en 2022.

Les principaux postes concernés par ces recettes sont les suivants :

- La fiscalité directe locale : 6 823 923,00 €
- Les droits de place : 151 122,12 €
- L'attribution de compensation versée par la Communauté des Communes Terres des Confluences : 2 966 297,39 €
- Le FNGIR (Fonds de Garantie Individuelle des Ressources qui vient compenser la suppression de la taxe professionnelle en 2010) : 475 438,00 €
- Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : 254 700,00 €
- La taxe sur l'électricité : 459 803,43 €
- Les droits de mutation à titre onéreux : 335 683,51 €

Le produit fiscal progresse de 432 345,00 € par rapport à 2022, uniquement du fait de la dynamisation des bases car les taux de fiscalité directe de la commune ont diminué en 2023 : le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est de 58,86 % (contre 58,96 % en 2022), le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 174,70 % (contre 175,00 % en 2022) et le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 10,25 % (contre 10,27% en 2022).

L'attribution de compensation versée par Terres des Confluences diminue de 8 203,61 € par rapport à 2022 ; cette diminution est liée au coût généré par le service urbanisme (instruction des permis de construire...).

d) Chapitre 74 – dotations et participations

Les recettes de ce chapitre s'élèvent à 4 857 359,89 € en 2023, contre 4 630 173,37 € en 2022, soit une augmentation de 4,91 %.

Ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'Etat et les subventions perçues des partenaires institutionnels de la commune.

La part la plus importante de ce chapitre est constituée par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui s'élève à 3 217 505,00 € en 2023 contre 3 065 811,00 € en 2022, soit une hausse totale de 4,95 % qui s'établit comme suit :

- Dotation forfaitaire : + 3,14 %,
- Dotation de Solidarité Urbaine : + 4,09 %
- Dotation Nationale de Péréquation : + 12,96%.

A titre d'information, la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) augmente de 4,09 % en passant de 1 443 689,00 € en 2022 à 1 502 802,00 € en 2023 (+ 59 113,00 €).

Les dotations attribuées par les partenaires institutionnels de la commune (Etat, Région, Département, Communauté des Communes Terres des Confluences, CAF, MSA...) s'élèvent à 1 033 183,89 €. Il est à noter que cette hausse (+ 287 186,52 €) est essentiellement liée à la participation des autres organismes (+ 151 375,04 €).

Les compensations liées aux exonérations de fiscalité (taxe professionnelle et taxe foncière) s'établissent à 586 659,00 €.

e) Chapitre 75 – autres produits de gestion courantes

Ce chapitre est constitué des redevances de licence IV, des revenus des immeubles...

D'un montant total de 257 072,77 € en 2023 contre 165 435,32 € en 2022, ce chapitre est en hausse de 55,39 % (+ 91 637,45 €) dont 39 355,46 € de redevance pour le Carmel, au titre de l'exercice 2022.

f) Chapitre 77 – produits exceptionnels

Il s'élève à 566 237,67 € en 2023 contre 220 129,22 € en 2022, soit une hausse de 157,23 % (+ 346 108,45 €).

Ce chapitre retrace les produits de cessions de biens (terrains, matériels...) et les remboursements des assurances suite à des sinistres, et entre autres :

- 462 846,00 € liée au titre émis à l'encontre du GAN concernant le sinistre de l'église Saint Amans,
- 90 000,00 € de cessions d'actifs.

g) Chapitre 78 – reprises sur provisions

Ce chapitre concerne les reprises sur provisions pour risques et charges.

En 2023, une reprise relative aux admissions en non-valeur (annulation de créances), d'un montant de 1 773,47 € a été réalisée.

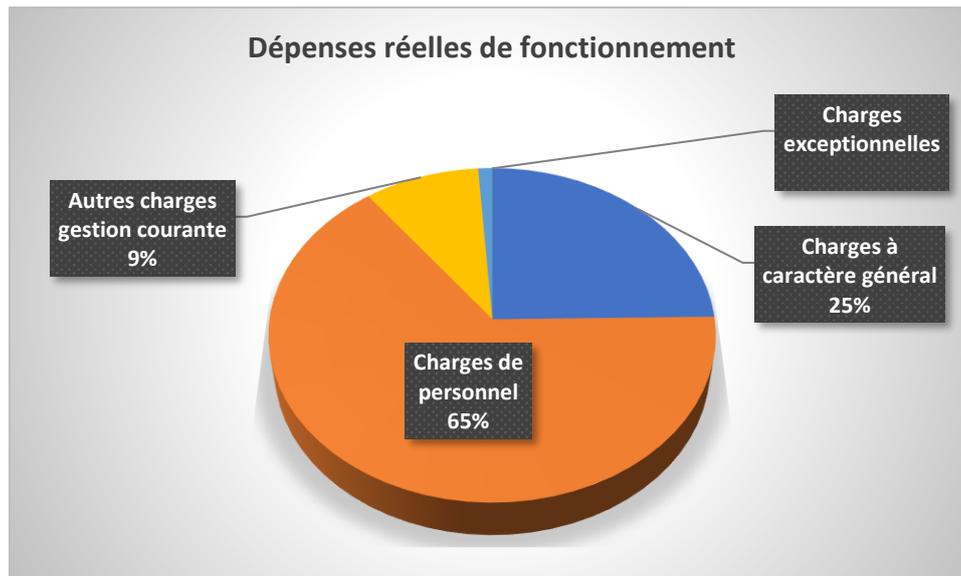
2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 15 596 084,93 €, dont 14 350 527,10 € d'opérations réelles et de 1 245 557,83 € pour les opérations d'ordre (sans mouvement financier).

Les opérations d'ordre sont les écritures techniques liées aux amortissements des biens de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 14 350 527,10 €.

Dépenses réelles de fonctionnement							
Chapitre		BP 2022	CA 2022	Voté 2023	CA 2023	Evolution 2023 / 2022	
						En €	En %
011	Charges à caractère général	3 727 916,82	3 091 225,06	4 260 467,00	3 551 725,03	460 499,97	14,90%
012	Charges de personnel	9 389 510,00	9 179 694,14	9 701 520,00	9 330 608,32	150 914,18	1,64%
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
65	Autres charges gestion courantes	1 205 316,00	1 205 224,68	1 340 959,00	1 308 234,51	103 009,83	8,55%
66	Charges financières	270 000,00	172 588,64	332 929,96	155 572,76	-17 015,88	-9,86%
67	Charges exceptionnelles	614 500,00	532 556,79	10 500,00	4 386,48	-528 170,31	-99,18%
68	Dotations aux provisions	719 000,00	75 421,00	575 630,00	0,00	-75 421,00	-100,00%
022	Dépenses imprévues	513 732,18	0,00	30 699,95	0,00	0,00	-
Total des dépenses réelles		16 439 975,00	14 256 710,31	16 252 705,91	14 350 527,10	93 816,79	0,66%



Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 93 816,79 € (+ 0,66%) par rapport à 2022. Cette faible augmentation représente les principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement qui se répartissent de la façon suivante :

- Charge à caractère général : 24,75 %
- Charge de personnel : 65,02 %
- Autres charges de gestion courante : 9,12 %
- Charges exceptionnelles : 1,08 %
- Charges financières : 0,03%

a) Chapitre 011 – charges à caractère général

Elles s'établissent à 3 551 725,03 € en 2023, contre 3 091 225,06 € en 2022, soit une hausse de 14,90 %.

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau ; électricité, chauffage, carburants, téléphonie, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, fournitures scolaires et de matériel pédagogique pour les activités périscolaires, achat des repas pour les cantines scolaires, assurances, impôts et taxes payés par la commune...

Ce chapitre est en hausse, liée notamment au taux d'inflation 2023 de 4,9 % (source INSEE) et à la crise énergétique (+ 366 676,75 €, soit + 65,45 % par rapport à 2022).

b) Chapitre 012 – frais de personnel

Ce chapitre, d'un montant total de 9 330 608,32 € en 2023, est en augmentation de 150 914,18 € par rapport à 2022 (+ 1,64%).

Cette dépense demeure élevée au regard de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, soit 65,02 % (le ratio pour une commune de la même strate étant situé entre 59,7 et 60,4 %). Toutefois, la collectivité s'est engagée dans une maîtrise de la masse salariale qui reste un levier dans la quête de réductions des dépenses de fonctionnement.

Dans cette optique, la maîtrise des remplacements d'agents au sein des services, la mutualisation des compétences en interne mais également avec d'autres collectivités et la rationalisation des heures supplémentaires sont des leviers permettant d'optimiser et de maîtriser la charge salariale de la commune.

En 2023, la municipalité a renforcé des services à destination des usagers en créant de nouvelles structures : crèches, centre de loisirs adolescents, Maison France Service.

c) Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Elles s'élèvent à 1 308 234,51 € en 2023, contre 1 205 224,68 € en 2022, soit une hausse de 103 009,83 € (+ 8,55 %).

Ce chapitre enregistre essentiellement :

- Les subventions aux associations : 395 891,32 €
- La subvention d'équilibre au CCAS : 375 000,00 €
- La participation de la commune à la caserne des pompiers : 260 727,33 €
- Les indemnités des élus (chargées) : 226 016,64 €
- Les subventions aux organismes publics : 38 760,00 €

d) Chapitre 66 – charges financières

Il comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Ce poste est en diminution par rapport à 2022 (- 9,86 %), à savoir :

- Compte administratif 2023 : 155 572,76 €
- Compte administratif 2022 : 172 588,64 €

Soit une baisse du remboursement des intérêts de la dette de 17 015,88 € liée au fait de l'arrivée à terme des emprunts les plus anciens.

e) Chapitre 67 – charges exceptionnelles

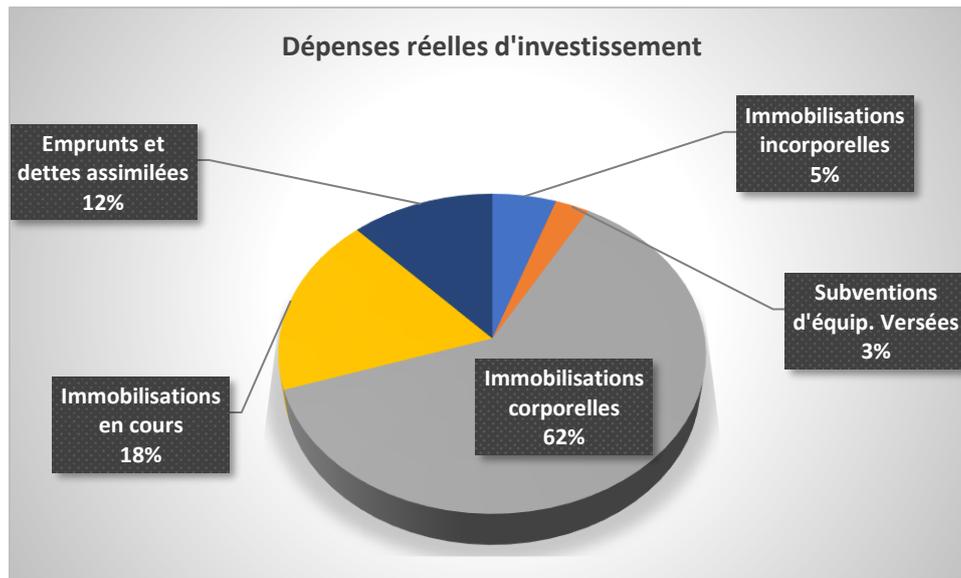
Les deux principaux postes sont :

- Les charges exceptionnelles sur opération de gestion (4 026 €) dont 2500 € au titre de l'aide apportée aux sinistrés des inondations au Maroc,
- Les autres charges exceptionnelles (360,48 €).

IV. La section d'investissement

1. Les dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissement							
Chapitre		BP 2022	CA 2022 + RAR	Voté 2023	CA 2023 + RAR	Evolution 2023 / 2022	
						En €	En %
20	Immobilisations incorporelles	245 804,32	175 962,09	561 894,04	547 326,46	371 364,37	211,05%
204	Subventions d'équip. Versées	527 610,24	289 215,94	562 949,18	289 913,54	697,60	0,24%
21	Immobilisations corporelles	4 636 989,59	3 810 280,86	7 646 744,35	6 370 091,42	2 559 810,56	67,18%
23	Immobilisations en cours	2 112 388,44	1 714 417,10	2 006 298,79	1 873 726,63	159 309,53	9,29%
10	Dotations, fonds divers, réserves	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	-
13	subventions d'investissement	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	1 309 000,00	1 199 466,57	1 635 627,91	1 227 826,85	28 360,28	2,36%
020	Dépenses imprévues	395 000,00	0,00	274 485,28	0,00	0,00	-
Total des dépenses réelles		9 246 792,59	7 189 342,56	12 709 499,55	10 310 384,90	3 121 042,34	43,41%



Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23), c'est-à-dire celles qui accroissent la valeur du patrimoine de la ville, représentent 9 081 058,05 € en 2023 y compris les restes à réaliser (il s'agit des dépenses engagées en 2023 et non mandatées encore).

A titre de comparaison, ces dépenses représentaient 5 989 875,99 € en 2022.

a) Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre concerne le remboursement du capital de la dette : il s'élève à 1 227 826,85 € en 2023, contre 1 199 466,57 € en 2022.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2023 ; un emprunt de 1,2 M€ ayant été souscrit en décembre 2022.

La capacité annuelle d'endettement de la commune est calculée sur la base d'une annuité de la dette inférieure à celle de 2019 (1 601 000 €).

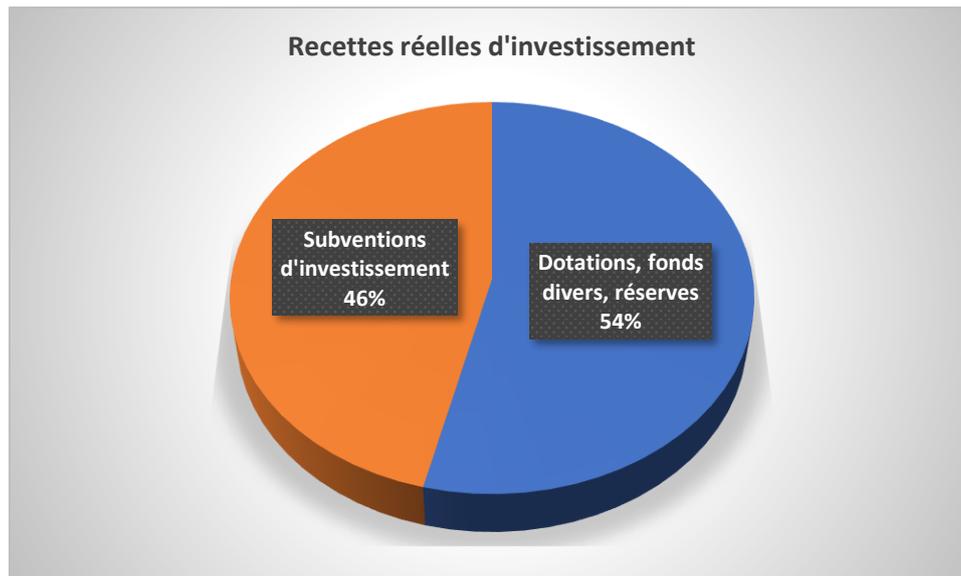
L'augmentation de l'autofinancement permet ainsi un investissement plus important.

b) Chapitre 27 – autres immobilisations corporelles

Au titre de 2023, il n'y a eu aucune écriture comptable sur ce chapitre.

1. Les recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement							
Chapitre	BP 2022	CA 2022 + RAR	Voté 2023	CA 2023 + RAR	Evolution 2023 / 2022		
					En €	En %	
10	Dotations, fonds divers, réserves	797 967,29	824 156,55	2 695 059,00	2 355 371,13	1 531 214,58	185,79%
13	Subventions d'investissement	2 406 169,71	1 239 416,26	3 946 000,00	2 018 863,10	779 446,84	62,89%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 754 836,00	1 200 000,00	2 204 941,00	0,00	-1 200 000,00	-100,00%
024	Produit des cessions	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Total des recettes réelles		6 033 973,00	3 263 572,81	8 846 000,00	4 374 234,23	1 110 661,42	34,03%



a) Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre enregistre essentiellement :

- Les recettes issues du FCTVA pour 423 968,31 € en 2023 (372 212,38 € en 2022),
- Le versement de la Taxe d'aménagement pour 86 175,82 € (43 382,17 € en 2022)
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 1 845 059,00 € (407 967,29 € en 2022).

b) Chapitre 13 – subventions d'investissement

Ce chapitre enregistre 2 018 863,10 € de recettes, dont :

- Des subventions pour les travaux dans les bâtiments municipaux et les espaces publics pour un montant total de 1 775 952,10 € en 2023 (1 045 872,26 € en 2022),
- Le produit des amendes de police pour 107 834,00 € en 2023 (89 607,00 € en 2022).

c) Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre intègre les emprunts réalisés au cours de l'année pour financer les investissements de la collectivité.

En 2023, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt, l'autofinancement étant suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses d'investissement réalisées.

V. Les budgets annexes

1. Le budget annexe Lotissements (Gal de Merle, Fraysse, Croix de Lauzerte)

Ce budget présente un déficit cumulé d'investissement antérieur de 551 879,61 € et un déficit cumulé de fonctionnement de 3 600 € (chiffres CA 2022).

La surévaluation des terrains qui restent en vente laisse penser que le déficit d'investissement constaté ne pourra pas être comblé par le seul prix de vente desdits terrains.

Au titre de l'exercice 2023, les sections de fonctionnement et d'investissement sont déficitaires, respectivement de 23 159, 57 € et de 48 159,57 €. En conséquence, les déficits cumulés au 31 décembre 2023 sont de - 26 759,57 € en fonctionnement et de - 503 720,04 € en investissement.

Il convient de préciser que les seules écritures enregistrées sont liées à la vente d'un terrain pour 25 000,00 € et à la prise en compte des écritures relatives aux stocks.

Pour information, des lots restent encore à vendre :

- Le lot 2 du lotissement Fraysse 2 : 1 648 m²
- La totalité des lots du lotissement Croix de Lauzerte

2. Le budget annexe Lotissement Belle-Ile

Ce budget présente un déficit cumulé d'investissement de 53 004,14€ et un déficit cumulé de fonctionnement de 11 099,86 € (chiffre CA 2023).

En 2023, ce budget n'a enregistré aucune écriture.

Un dernier lot est en vente, qui ne saurait couvrir le déficit cumulé d'investissement.

3. Le budget annexe « Camping du Bidounet »

Le budget annexe « Camping du Bidounet » a été créé au 1^{er} janvier 2021. L'activité du Port de plaisance a été ajoutée à ce budget annexe en septembre 2021, lors de la reprise en régie directe de l'activité port canal.

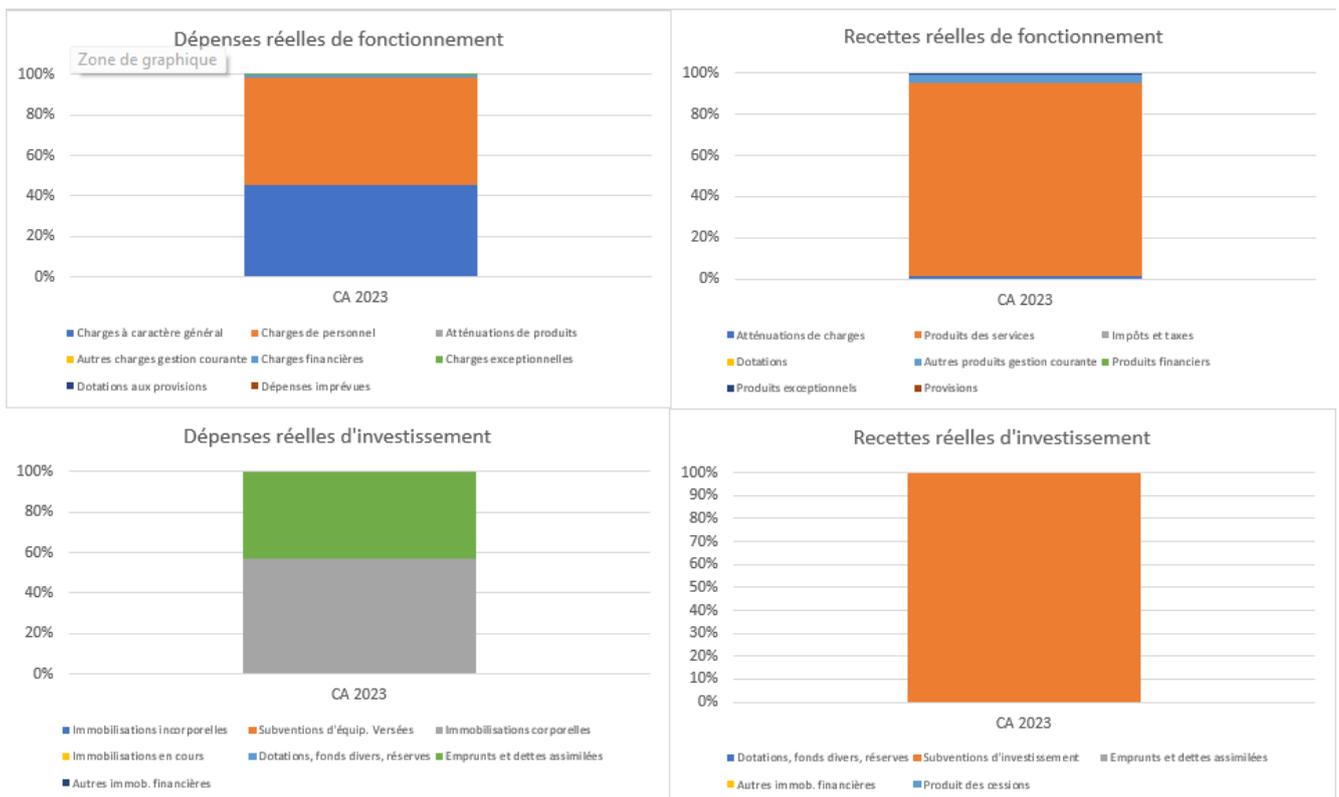
a) Les prévisions et les réalisations 2023 « Camping du Bidounet »

1) *La structure du compte administratif 2023*

Fonctionnement					
Dépenses	Total voté 2023	CA 2023	Recettes	total voté 2023	CA 2023
011 Charges à caractère généra	142 670,00	107 771,39	013 Atténuations de charges	2 000,00	4 619,55
012 Charges de personnel	134 850,00	125 868,94	70 Produits des services	336 347,82	266 342,54
014 Atténuations de produits	0,00	0,00	73 Impôts et taxes	0,00	0,00
65 Autres charges gestion cour	5,00	0,90	74 Dotations	0,00	0,00
66 Charges financières	4 681,00	3 531,00	75 Autres produits gestion cou	0,00	11 697,69
67 Charges exceptionnelles	100,00	20,69	76 Produits financiers	0,00	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	77 Produits exceptionnels	0,00	2 037,15
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	78 Provisions	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	282 306,00	237 192,92	Total des recettes réelles	338 347,82	284 696,93
023 Virement à la section d'inv	0,00	0,00	042 Opérations d'ordre	1 620,00	1 614,39
042 Opérations d'ordre	54 886,51	49 115,19			
Total des dépenses d'ordre	54 886,51	49 115,19	Total des recettes d'ordre	1 620,00	1 614,39
Total dépenses de fonctionne	337 192,51	286 308,11	Total recettes de fonctionne	339 967,82	286 311,32
002 Résultat reporté N-1	2 775,31	0,00	002 Résultat reporté N-1	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	339 967,82	286 308,11	TOTAL CUMULE	339 967,82	286 311,32

Investissement					
Dépenses	Total voté 2023	CA 2023	Recettes	total voté 2023	CA 2023
20 Immobilisations incorporelles	60 000,00	0,00	10 Dotations, fonds divers, rés	0,00	0,00
204 Subventions d'équip. Versée	0,00	0,00	13 Subventions d'investissement	177 500,00	111 565,00
21 Immobilisations corporelles	214 733,85	48 258,39	16 Emprunts et dettes assimilée	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	60 000,00	0,00	27 Autres immob. financières	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers, rése	0,00	0,00	024 Produit des cessions	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilée	40 000,00	36 666,68			
27 Autres immob. financières	10 000,00	0,00			
020 Dépenses imprévues	19 237,49	0,00	Total des recettes réelles	177 500,00	111 565,00
Total des dépenses réelles	403 971,34	84 925,07	021 Virement section fonct.	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre	1 620,00	1 614,39	040 Opérations d'ordre	54 886,51	49 115,19
041 Opérations patrimoniales	0,00		041 Opérations patrimoniales		
Total des dépenses d'ordre	1 620,00	1 614,39	Total des recettes d'ordre	54 886,51	49 115,19
Total dépenses d'investissem	405 591,34	86 539,46	Total recettes d'investissem	232 386,51	160 680,19
001 Résultat reporté N-1	0,00	0,00	001 Résultat reporté N-1	173 204,83	0,00
TOTAL CUMULE	405 591,34	86 539,46	TOTAL CUMULE	405 591,34	160 680,19
Restes à réaliser		4 551,96	Restes à réaliser		

Le compte administratif 2023 laisse apparaître un excédent de fonctionnement (recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement) de 47 504,01 € ce qui nous permet de couvrir le montant des écritures d'ordre qui proviennent des amortissements liés aux investissements.



2) Les résultats

Le compte administratif 2023 fait ressortir les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :		
o Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :		3,21 €
o Résultat reporté N-1 :		-2 775,31 €
→ Résultat de clôture à affecter :		-2 772,10 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :		
o Résultat de l'exercice (recettes – dépenses) :		74 140,73 €
o Résultat reporté N-1 :		173 204,83 €
→ Solde d'exécution d'investissement cumulé :		247 345,56 €
Restes à réaliser d'investissement (RAR) au 31 décembre 2023 :		
o Recettes		0,00 €
o Dépenses :		4 551,96 €
→ Balance des RAR (recettes – dépenses) :		-4 551,96 €
Excédent de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023 :		
o Rappel : solde d'exécution d'invest. cumulé :		247 345,56 €
o Rappel : Balance des restes à réaliser :		-4 551,96 €
→ Excédent de financement d'investissement :		242 793,60 €

Le CA 2023 fait donc apparaître :

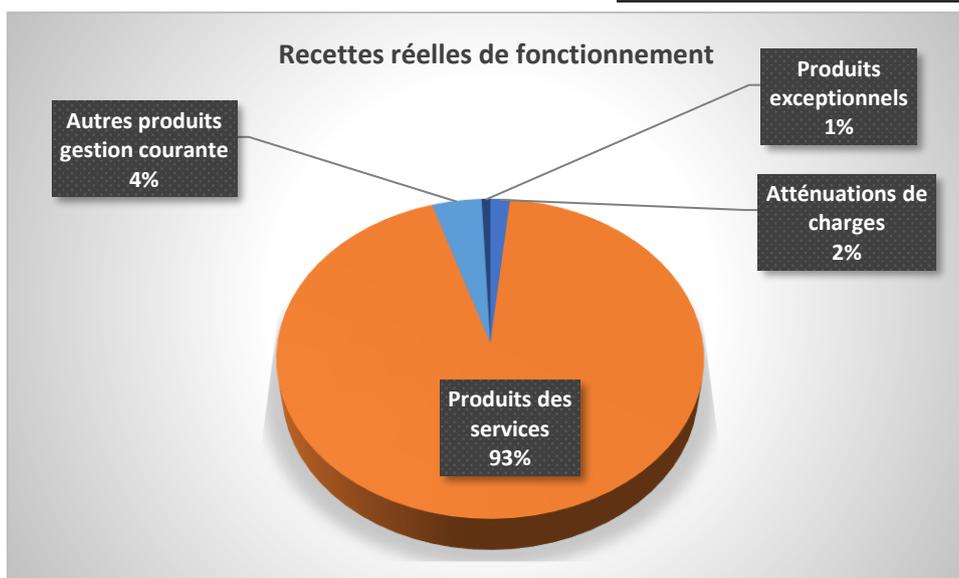
- Un déficit de 2 772,10 € en section de fonctionnement (écritures d'ordre comprises),
- Un excédent de financement de la section d'investissement de 242 793.60 €, reste à réaliser inclus.

3) Analyse de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet au « camping du Bidounet » d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du camping. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matière premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et la charge financière liée aux intérêts de la dette.

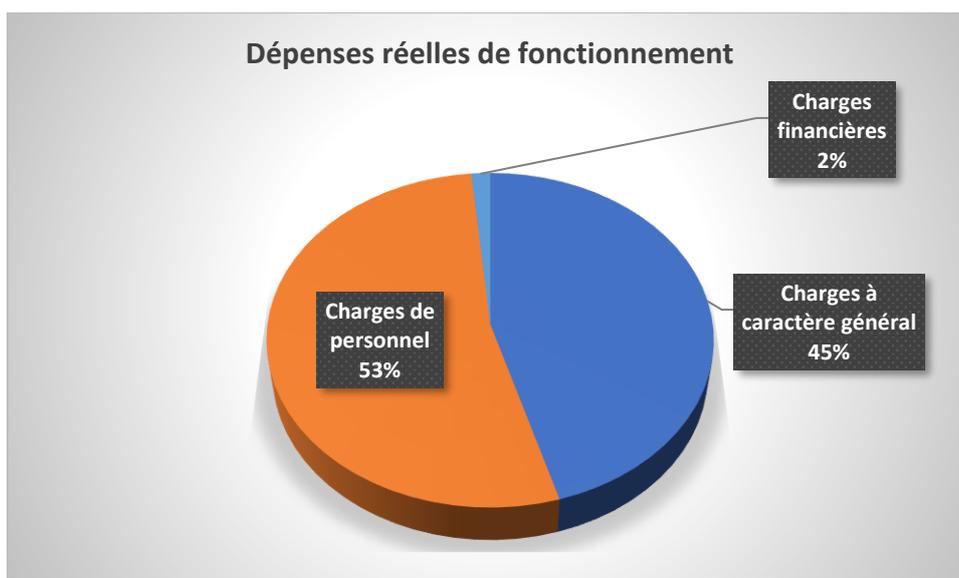
➤ Les recettes de fonctionnement

L'ensemble des recettes pour la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élève à 286 311,32 €, dont 1 614,39 € d'écritures d'ordre (amortissements) et 284 696,93 € de recettes réelles dont la répartition est la suivante :



➤ Les dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élève à 286 308,11 € dont 237 192,92 € de dépenses réelles de fonctionnement qui se répartissent de la façon suivante :



4) Analyse de la section d'investissement

➤ Les recettes réelles d'investissement (avec RAR)

L'ensemble des recettes de la section d'investissement pour l'exercice 2023 s'élève à 160 680,19 €, dont 49 115,19 € d'écritures d'ordre (amortissements) et 111 565,00 € de recettes réelles dont la répartition est la suivante :

Recettes réelles d'investissement					
Chapitre		BP 2022	CA 2022	Voté 2023	CA 2023
10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	263 000,00	16 143,94	177 500,00	111 565,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immob. financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produit des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		263 000,00	16 143,94	177 500,00	111 565,00

➤ Les dépenses d'investissement (avec RAR)

L'ensemble des dépenses de la section d'investissement pour l'exercice 2023 s'élève à 91 091,42 € dont 89 477,03 € de dépenses réelles qui se répartissent de la façon suivante :

Dépenses réelles d'investissement					
Chapitre		BP 2022	CA 2022	Voté 2023	CA 2023
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	60 000,00	0,00
204	Subventions d'équip. Versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	559 165,89	391 112,39	214 733,85	50 905,41
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	60 000,00	1 904,94
10	Dotations, fonds divers, réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	37 000,00	36 666,68	40 000,00	36 666,68
27	Autres immob. financières	0,00	0,00	10 000,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 000,00	0,00	19 237,49	0,00
Total des dépenses réelles		821 165,89	427 779,07	403 971,34	89 477,03

